

Réaliser un tatouage esthétique sur les lèvres et les sourcils

RS7772 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42034
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2028

Certificateur(s)

EYES PERFECT PARIS · SIRET : 90012810900023

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
DERMO PERFORMANCE	87910755500010	Former et organiser l'évaluation
LM CREATIONS ACADEMY	89201730200019	Former et organiser l'évaluation
MAISON JEILAN	88053575200013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Réaliser un tatouage esthétique sur les lèvres et les sourcils » s'adresse aux professionnels de la beauté et de l'esthétique souhaitant développer, sécuriser ou faire reconnaître leurs compétences en maquillage permanent, ainsi qu'aux personnes en reconversion ou en début d'activité disposant d'une qualification dans le domaine de l'esthétique (CAP, BEP ou diplôme équivalent).

Préalablement au passage des épreuves certificatives, les candidats doivent avoir suivi la formation réglementaire « Hygiène et Salubrité » relative aux techniques de tatouage par effraction cutanée, conformément aux obligations encadrant la pratique de la dermopigmentation esthétique.

La certification permet de valider les compétences nécessaires à la réalisation de prestations de tatouage esthétique des lèvres et des sourcils dans le respect des exigences professionnelles, sanitaires, réglementaires et sécuritaires applicables au secteur. Le professionnel certifié est en capacité d'accueillir et d'accompagner le client, d'analyser ses attentes et ses éventuelles contre-indications, de concevoir un tracé préparatoire précis et harmonieux, de sélectionner les techniques, pigments et couleurs adaptés à la morphologie et au phototype du client, puis de réaliser une prestation de dermopigmentation conforme au résultat esthétique attendu.

Le titulaire de la certification maîtrise également les protocoles d'hygiène, de prévention des risques infectieux, de traçabilité des produits et de gestion des déchets DASRI, tout en assurant le suivi post-prestation et l'information du client concernant les soins et précautions nécessaires à la cicatrisation.

Le professionnel certifié exerce son activité au sein d'instituts de beauté, de centres spécialisés en maquillage permanent, de salons esthétiques ou dans le cadre d'une activité indépendante, afin de réaliser des prestations visant à embellir, restructurer ou corriger durablement l'apparence des lèvres et des sourcils dans une finalité esthétique sécurisée et conforme aux attentes des clients.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir le client en adoptant une communication adaptée à ses besoins afin de valider la faisabilité de la prestation dans des conditions sécurisées et conformes aux exigences d'hygiène, de santé et d'accessibilité.

Organiser le poste de travail en appliquant les protocoles d'hygiène afin de garantir des conditions optimales de sécurité sanitaire et de réalisation de la prestation.

Réaliser un pré-maquillage et un pré-traçage des lèvres et des sourcils afin de permettre au client de visualiser le résultat attendu et de valider le projet esthétique avant la réalisation du tatouage.

Réaliser une dermopigmentation des lèvres et des sourcils à l'aide de techniques manuelles et/ou électriques afin d'obtenir un rendu esthétique harmonieux, sécurisé et conforme à la demande du client.

Clôturer la prestation en transmettant au client des consignes écrites et orales relatives aux soins post-pigmentation, aux risques de complication, aux délais de cicatrisation et aux conditions de retouche, afin de favoriser une cicatrisation optimale, la stabilité du résultat esthétique et la prévention des risques sanitaires.

Assurer la traçabilité de la prestation afin de garantir la conformité réglementaire, la sécurité sanitaire et le suivi de la prestation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Articles L.1311-1 et R.1311-1 à R.1311-13 du Code de la santé publique ;
- Arrêté du 12 décembre 2008 relatif à la formation des personnes mettant en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;
- Décret n°2008-149 du 19 février 2008 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage et du perçage corporel .

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse principalement :

- aux esthéticiennes et esthéticiens souhaitant élargir leur offre de prestations
- aux professionnels de l'embellissement du regard (techniciens de cils, brow artists, spécialistes du maquillage) souhaitant se spécialiser dans la dermopigmentation esthétique
- aux professionnels de la beauté exerçant en institut, en salon ou à leur compte
- aux personnes en reconversion professionnelle ou en début d'activité disposant d'une qualification dans le domaine de l'esthétique (CAP, un BEP ou un diplôme équivalent) et souhaitant développer une activité dans le secteur du maquillage permanent

Les candidats doivent justifier d'une connaissance des fondamentaux des techniques esthétiques. Ces pré-requis seront vérifiés lors de la procédure de positionnement préalable à l'entrée en formation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'accès aux épreuves certificatives est conditionné au suivi préalable d'un parcours de formation préparant aux compétences visées par la certification, réalisé soit auprès de l'organisme certificateur, soit auprès d'un organisme partenaire habilité par Eyes Perfect

Conformément à la réglementation encadrant les pratiques de tatouage par effraction cutanée, le candidat doit également justifier, préalablement à son inscription aux épreuves certificatives, du suivi d'une formation réglementaire « Hygiène et Salubrité » d'une durée minimale de 21 heures réparties sur trois jours.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation et de certification est composé de 3 personnes :

- un représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre.
- un professionnel de l'esthétique avec à minima 2 ans d'expérience professionnelle dans le maquillage permanent
- un Technicien en maquillage permanent depuis 2 ans

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2028
Date de dernière délivrance possible	30/03/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	56	—	—	—
2025	245	—	—	—
2024	24	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6878

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.eyesperfect.fr/certification>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7772/>